ALERTE ROUGE À LA MAISON D'ARRÊT DE LONS-LE-SAUNIER : 85 DÉTENUS POUR 39 PLACES ET 13 MATELAS AU SOL !

L'intersyndicale UFAP UNSA Justice / FO JUSTICE / SPS de la maison d'arrêt de Lons-Le-Saunier tire la sonnette d'alarme face à une situation de surpopulation carcérale devenue totalement intenable. À ce jour, l'établissement accueille **85 personnes détenues** pour une capacité théorique de **39 places**, atteignant un taux d'occupation record de **218%**, avec désormais **13 matelas au sol pour 33 cellules**.

Ce seuil critique fait peser une menace directe sur la sécurité de l'établissement et dégrade sérieusement les conditions de travail des personnels pénitentiaires :

- Une charge de travail explosive, les agents doivent gérer plus du double de la capacité prévue avec des effectifs sous tension, multipliant les mouvements, les fouilles et la gestion des tensions quotidiennes.
- Des risques sécuritaires majeurs, la promiscuité extrême et l'installation de 13 matelas au sol exacerbent l'agressivité en détention, exposant les surveillants à un risque accru d'agressions et d'incidents graves. Des livraisons par drônes, projections, avec des saisies de stupéfiants et de téléphones quasi quotidiennes.
- Des conditions d'hébergement indignes, l'entassement dans des cellules où les détenus dorment à même le sol, rend la gestion humaine et sanitaire de la détention quasi impossible.

L'unité sanitaire qui ne doit plus faire d'heures supplémentaires par restriction et qui de fait ne pourra plus assurer les soins appropriés.

Les personnels de Lons-le-Saunier ne peuvent plus servir de variable d'ajustement face à l'engorgement carcéral.

L'intersyndicale exige de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) et de l'administration centrale des actes immédiats :

1. Le désengorgement rapide de l'établissement par l'organisation de transferts des personnes condamnées qui n'ont plus rien à faire en maison d'arrêt.

2. La mise en place d'une régulation stricte des écrous pour stopper l'hémorragie.

3. Le renforcement urgent des effectifs de surveillance pour garantir la sécurité des agents, ainsi que de renforcer les ELSP pour amener vers une équipe autonome pour ne plus découvrir la détention.

Sans réponse concrète et rapide de la hiérarchie, l'intersyndicale UFAP UNSA Justice / FO JUSTICE / SPS se réserve le droit d'engager des actions de mobilisation dans les prochains jours.

Le 23 Novembre 2026

Les Secrétaires Locaux